EST-IL PERMIS À LA FEMME DE SORTIR POUR MÉMORISER LE CORAN ?

Publié par Cheikh Salih Ali Cheikh. Publié dans Relations familiales



Est-il permis à la femme de sortir pour mémoriser le Coran ?
Cheikh Salih Ibn Abdil'Aziz Ali Cheikh

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.





Télécharger | 2min 10

Question :
Voyez-vous que la femme puisse sortir pour se rendre dans les centres de science pour mémoriser le Livre d'Allah, car vous avez dit qu'il est obligatoire pour la femme de restreindre ses sorties ?

Réponse :

La base est que la femme ne sort de sa maison que pour un besoin important, ceci est la base, de façon recommandée. C'est-à-dire qu'elle ne sort pas que pour acheter une chose dont elle a besoin dans sa maison et dont-elle ne peut se passer ou autre. Ceci est la base. Allah a dit :

وَقَرْنَ فِي بُيُوتِكُنَّ وَلَا تَبَرَّجْنَ تَبَرُّجَ الْجَاهِلِيَّةِ الْأُولَى

« Restez dans vos foyers et ne vous exhibez pas à la manière des femmes d'avant l'Islam (Jahiliyah) » [al-ahzab, 33]

Rester à la maison fait partie des attributs de la femme vertueuse de manière générale. Mais si tu regardes cette époque et ce qui s'y passe, il est possible que beaucoup de femmes n'acceptent pas de rester à la maison. Nombreuses sont celles pour qui rester souvent à la maison engendre chez elle des choses non-louables qui corrompront sa relation avec son mari à la maison. On doit donc faire sortir cette femme de façon à obtenir le bien et repousser le mal. Par exemple, si elle désire assister aux assises de bien, il l'amène dans les assises de bien, si elle souhaite enseigner ou étudier le Coran, il l'amène à l'école et va la chercher, et ainsi de suite. La base concernant la question de la sortie de la femme est donc qu'elle ne sorte que pour un bénéfice religieux.

Quant à ses sorties pour des choses permises, les gens de science ont divergé à ce sujet, est-ce permis ou détestable ?

Le plus apparent est que cela est détestable, car la base est qu'elle ne sorte pas. Donc si une sortie n'a pas d'objectif bénéfique, c'est-à-dire qu'elle n'a pas pour but d'accomplir une chose recommandée ou obligatoire, elle est alors détestable. Mais si cette sortie permet de repousser d'autres méfaits et d'apporter des bénéfices, dans ce cas, la sortie de la femme est légiférée.

[Fin de la réponse de Cheikh Salih Ibn Abdil'Aziz Ali Cheikh, qu'Allah le préserve]



Traduit et publié par an-nassiha.com